

Vendeur Nom : <u>EARL ROQUEFEUIL</u> Adresse : <u>270 impasse Le RAT</u> <u>46270 Felgues</u> N° TVA : <u>FR</u> Intracommunautaire	FACTURE N° _____ Date : <u>03/11/2025</u>	Client Nom : <u>BAEC des Hortes</u> Adresse : <u>33 impasse des Romiguel</u> <u>46270 Britonne/ceze</u> N° TVA : <u>FR</u> Intracommunautaire
---	---	---

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI)
☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage
☐ Abattage
☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
50 bords enrobés				1000,00	

Paiement :
☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le :------(date)
☐ escompte

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé

☐ oui

Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Total H.T. (avant RRR)	
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	<u>1000,00</u>
T.V.A. / <u>5,5</u> %	<u>55</u>
Prix T.T.C.	<u>1055</u>
Escompte / _____ %	
TOTAL A PAYER	<u>1055,00</u>

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural